

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

QUATRIÈME COMMISSION

SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION, 20E SÉANCE – APRÈS-MIDI

# **Quatrième Commission: la plupart des délégations dénonce la poursuite illégale de la colonisation israélienne, qui sape à leur avis les chances d'une solution des deux États au Moyen-Orient**

Au cours de la séance de cet après-midi de la Quatrième Commission, chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation, qui a clôturé le débat sur les « pratiques israéliennes affectant les droits du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés », l'ensemble des représentants a mis en garde contre la poursuite illégale de la politique de colonisation d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, affirmant que ces pratiques sapent les chances d'une solution des deux États au Moyen-Orient. Certains intervenants ont également salué l'initiative de la France de convoquer une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient. C'est ainsi que la représentante de l'Arabie Saoudite a estimé, au nom du Groupe arabe, qu'une telle initiative permettrait la mise en place d'un mécanisme international efficace garantissant la fin de l'occupation. Pour sa part, la représentante du Liban a manifesté son soutien à une telle initiative, à condition qu'elle se « conforme aux résolutions pertinentes » du Conseil de sécurité.

La grande majorité des délégations est toutefois intervenue pour dénoncer avec force les actes de provocation et d'agression de la part de la force d'occupation israélienne et des colons israéliens extrémistes envers les Palestiniens.

La représentante de l'Arabie saoudite a déploré les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que la violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité par les autorités israéliennes. Pour sa part, le représentant du Qatar a condamné les tentatives israéliennes de judaïsation de Jérusalem. La représentante du Liban a, quant à elle, attiré l'attention sur les activités israéliennes qu'elle a qualifiées d'« illégales » dans le Golan syrien

occupé, alors que le représentant iranien a appelé à la levée rapide du blocus israélien sur Gaza, ainsi qu'à l'ouverture de tous les points de passage. La représentante de la Turquie a attiré l'attention sur les tentatives israéliennes de porter atteinte aux lieux saints, notamment la mosquée Al-Aqsa, qui constituent à ses yeux un moyen d'affaiblir davantage encore les perspectives d'une solution pacifique du conflit. Le délégué du Maroc a encouragé la communauté internationale à faire pression sur Israël pour « trouver une sortie à cette impasse qui a conduit à l'arrêt des négociations entre Israéliens et Palestiniens, et à la spirale de la violence ». Le représentant de l'Algérie a estimé, pour sa part, que les civils palestiniens avaient droit à la protection au titre du droit international humanitaire.

Un autre point soulevé dans ce débat a porté sur le refus par Israël de « reconnaître l'objectivité » des rapports présentés devant la Quatrième Commission par le Comité spécial d'enquête. De l'avis de la déléguée de Palestine, ces rapports illustrent des faits précis réunis par des entités crédibles.

Dans son droit de réponse, la représentante d'Israël a dit regretter que de nombreux États Membres de l'Organisation, de même que les Palestiniens, refusent toujours de reconnaître son pays, quelque 68 ans après son établissement et « quelles que soient ses frontières ». Elle a par ailleurs exprimé l'espoir que, dans un avenir pas trop lointain « ceux-ci vont répondre aux appels au dialogue sans préconditions d'Israël ». La déléguée a finalement souligné que des pays comme l'Iran, qui soutient les terroristes au Moyen-Orient ou le Liban, contrôlé par le Hezbollah, n'étaient pas habilités à son avis à « prêcher » dans l'enceinte de l'Organisation.

La Quatrième Commission entamera l'examen des questions liées à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), mercredi 2 novembre, à 15 heures.

\* [A/71/352](#), [A/71/315](#), [A/71/321](#), [A/71/355](#), [A/71/364](#) et [A/71/392](#)

### ***RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES DES TERRITOIRES OCCUPÉES***

#### **Motion d'ordre**

Le représentant de la République arabe syrienne a indiqué qu'après avoir lu son discours il s'est rendu compte qu'il y avait eu de graves erreurs d'interprétation. Il a invité les interprètes à plus de vigilance de manière à assurer une traduction plus fidèle des propos prononcés.

#### **Débat général**

Mme MANAL HASSAN RADWAN (Arabie saoudite) a fait part, au nom du Groupe arabe, de son inquiétude face à l'escalade de la violence, des actes de provocation et d'agression de la part de la force d'occupation israélienne et des colons terroristes à l'encontre des Palestiniens. Elle a dénoncé les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international ainsi que la violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. De même, elle a dénoncé avec forte vigueur l'expansion sans précédent des projets et plans de colonisation israéliens, et les opérations punitives et terroristes consistant à démolir des logements et d'exproprier des Palestiniens de Cisjordanie, y compris de Jérusalem-Est, avec pour objectif de changer la composante démographique de la région. Toutes ces actions, à ses yeux, constituent une grave menace à la réalisation de la solution des deux États.

Par ailleurs, a-t-elle affirmé, Israël continue d'user d'une force disproportionnée et meurtrière contre les Palestiniens et de maintenir en détention des milliers d'entre eux, en particulier des

femmes et des enfants. En outre, a-t-elle dit, la politique israélienne en Cisjordanie entrave la liberté de circulation sous toutes ses formes avec de graves conséquences sociales et économiques pour les populations palestiniennes.

Dénonçant l'indifférence de la communauté internationale, elle a estimé que ces crimes de guerre et l'impunité doivent être condamnés sans équivoque. En outre, a-t-elle déploré, Israël, Puissance occupante, continue d'imposer son blocus contre Gaza depuis près de 10 ans, ce qui contribue, à son avis, à l'accroissement de la pauvreté, à la détérioration de l'économie et à l'augmentation du chômage qui touche 60% des jeunes. La représentante a par ailleurs salué, au nom du Groupe arabe, l'initiative de la France de convoquer une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient, sur la base du processus de paix et de l'Initiative arabe de paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en vue de parvenir à un mécanisme international efficace garantissant la fin de l'occupation conformément à un calendrier bien déterminé.

Pour M. ABDULRAHMAN YAAQOB Y.A. AL-HAMADI (Qatar), le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes doit poursuivre ses travaux avec le soutien de l'ONU, notamment dans les domaines des violations du droit international commises par les forces israéliennes, telles que la démolition de logements palestiniens, les exécutions extrajudiciaires et le recours excessif à la force. Il ne fait pas de doute, à son avis, que le processus de paix au Moyen-Orient est menacé par les activités de colonisation israéliennes, y compris à Al-Qods et dans le Golan syrien occupé. C'est pourquoi le représentant qatari a demandé qu'Israël cesse d'appliquer leurs pratiques discriminatoires en Cisjordanie envers les Palestiniens et fasse respecter la loi aux colons israéliens. Le représentant a condamné par ailleurs l'exploitation des ressources naturelles du Golan syrien et du Territoire palestinien occupés par Israël.

Le représentant a également abordé la question des lieux saints à Jérusalem, dénonçant les tentatives de judaïsation de cette ville qui, a-t-il précisé, fait également partie du patrimoine musulman. S'agissant de Gaza, il a déploré l'impact économique et social du blocus imposé par Israël depuis 10 ans, qui est à l'origine, selon lui, d'une situation tragique sur le terrain.

Le représentant a également déploré la paralysie du processus de paix israélo-palestinien qui dure depuis près de 50 ans, et souligné l'urgence de parvenir à la solution des deux États, avec Al-Qods el Cherif comme capitale de la Palestine. Pour ce faire, il a appelé au respect de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au soutien de l'Initiative arabe.

M. HASSAN IDRIS (Soudan) a déploré les résultats négatifs contenus dans le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Ce rapport, a-t-il estimé, décrit en détail la détérioration de la situation des droits de l'homme des populations palestiniennes et fait mention de la grave crise humanitaire à Gaza sous blocus depuis près de 10 ans. Il a de même dénoncé le refus de la force occupante de toute collaboration avec le Comité, empêchant notamment son accès aux territoires occupés et aux populations locales, comme le stipule dans son mandat. Le délégué a également dénoncé les mesures et activités illégales d'Israël au regard du droit international, comme la poursuite et l'expansion de la colonisation, l'exploitation des ressources naturelles, les déplacements forcés, les démolitions des maisons, les détentions des Palestiniens, notamment les enfants, en plus des provocations régulières des colons et des extrémistes israéliens. Toutes ces pratiques illégales au regard du droit international sont un obstacle à la paix et à la solution des deux États sur la base de la frontière de 1967, a estimé le représentant. Après avoir appelé Israël à se retirer du Golan syrien, le représentant soudanais a estimé, en conclusion, le temps est venu de mettre fin à l'occupation israélienne qui a provoqué d'énormes souffrances et qui constitue, à son avis, l'un des plus importants facteurs de déstabilisation aux niveaux régional et international.

Mme CAROLINE ZIADE (Liban) a estimé qu'au moment où la communauté internationale entame la mise en œuvre du Programme 2030 et à quelques semaines de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III), l'accent devait être mis sur les pays en conflit ou post-conflit pour leur permettre d'être associés à part entière à ces processus. Il faut par conséquent aider le peuple palestinien à pleinement réaliser son droit au développement, a-t-elle poursuivi.

Pour sa délégation, les pratiques israéliennes illégales dans le Territoire palestinien et le Golan syrien occupé, en particulier ses activités d'implantation, constituent un obstacle majeur au déroulement du processus de paix. Elle a rappelé que 463 nouvelles unités d'habitation ont été construites en un an dans la zone C de la Cisjordanie et plus de 1 000 à Jérusalem-Est, et que de nouvelles autorisations ont été données par les autorités israéliennes pour d'autres constructions. « Ces activités bloquent toute perspective de relance du processus de paix », a estimé la représentante, qui, par ailleurs, a dénoncé les 7 000 arrestations de Palestiniens, dont 300 enfants, par Israël.

S'agissant de Gaza, elle a évoqué les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) selon lesquelles il faudrait plus de 10 ans pour que ce territoire retrouve sa situation d'avant les attaques des 2014 et affirmant que, si rien n'était fait, il deviendrait invivable dans les 10 prochaines années.

Rappelant également le caractère sacré de Jérusalem pour les trois religions monothéistes, la représentante a dénoncé les restrictions imposées par Israël aux croyants musulmans et chrétiens d'exercer leur religion sur les Lieux saints respectifs à Jérusalem-Est. Elle a également invité Israël à respecter le statut historique de la mosquée Al-Aqsa de Jérusalem.

En conclusion, la représentante a réaffirmé le soutien du Liban aux deux initiatives, française et égyptienne, sur la convocation d'une conférence internationale sur la question israélo-palestinienne, à condition qu'elle se conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. ANTÓNIO GUMENDE (Mozambique) a pris note, « avec une vive inquiétude », de l'absence d'amélioration des droits humains du peuple palestinien et des autres Arabes de territoires occupés, mentionnée dans le rapport du Comité spécial. Pour le représentant, les agissements continus d'Israël, notamment l'expansion des colonies, la destruction d'habitations et l'exploitation de ressources naturelles, associés à une escalade de la violence contre la population locale, « sont contraires au droit international et méritent notre condamnation sans réserve ».

Exhortant Israël à coopérer afin de permettre au Comité spécial de « remplir pleinement son mandat », le délégué a ajouté que son pays attachait une grande importance au rôle joué par les Nations Unies, et la Quatrième Commission en particulier, dans la mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Dans ce contexte, a-t-il souligné, le Mozambique s'associe aux efforts de la communauté internationale visant à obtenir un accord de paix négocié entre Israéliens et Palestiniens, lequel « pourrait conduire à une solution politique viable, durable et juste pour la question de la Palestine », à savoir la solution des deux États.

Constatant le regain de tensions entre Palestiniens et Israéliens, notamment à Jérusalem et à Hébron, M. EPHRAÏM LESHALA MMINELE (Afrique du Sud) a regretté la « poursuite sans relâche » et « illégale » par Israël de sa politique de colonisation, qui a entraîné, selon lui, la fragmentation de la Cisjordanie, au détriment de l'intégrité territoriale de la Palestine. Il a estimé que la construction de nouvelles colonies par Israël dans les territoires palestiniens occupés sapait les bases d'une solution des deux États. De plus, a-t-il poursuivi, Gaza, où la situation humanitaire se détériore de jour en jour, demeure en état de siège.

M. Mminele s'est par ailleurs dit préoccupé par le sort des Palestiniens emprisonnés et détenus, en particulier les femmes et les enfants. À cet égard, il a appelé Israël à respecter le droit international humanitaire et la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, ainsi que l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus.

Le représentant s'est également inquiété de la démolition de maisons appartenant à des Palestiniens, estimant que 796 d'entre eux ont été déplacés en 2016 par ces actions. Il a également exprimé sa préoccupation face au sort des Bédouins, qui sont soumis à des déplacements forcés et résident en majorité dans la zone la plus affectée par les démolitions.

M. Mminele a aussi déploré la montée des violences perpétrées envers les Palestiniens, appelant les autorités israéliennes à tenir pour responsables les auteurs de telles violences. Il a également exhorté Israël à mettre fin à la « pratique inacceptable » consistant à ne pas remettre aux familles les corps des Palestiniens tués par les forces israéliennes. Enfin, le représentant sud-africain a invité le Gouvernement d'Israël à mettre fin au « blocus illégal de Gaza », qui aggrave à son avis les conditions socioéconomiques et humanitaires de la population.

Mme CEREN HANDE ÖZGÜR (Turquie) a réitéré l'engagement de la Turquie pour l'établissement d'un environnement respectueux des droits de l'homme et des libertés dans la région. Le conflit israélo-palestinien, a-t-elle poursuivi, reste l'entrave principale à une paix pérenne et durable dans la région. À l'approche du cinquantième anniversaire de l'occupation israélienne, les populations palestiniennes devraient pouvoir jouir de leurs droits en toute liberté, a-t-elle estimé, dénonçant par ailleurs la multiplication du nombre de colonies de peuplement, obstacle majeur à ses yeux à la réalisation des droits fondamentaux des Palestiniens. Par ailleurs, a-t-il poursuivi, les tentatives israéliennes de porter atteinte aux lieux saints, comme à la mosquée Al-Aqsa, affaiblissent encore les perspectives d'une solution pacifique au conflit. L'impasse politique doit être résolue et les Palestiniens doivent être invités à la table des négociations au même titre que les Israéliens, a affirmé le représentant, pour qui la communauté internationale doit renouveler son engagement pour une solution politique aboutissant à la création de deux États, dont un État palestinien viable et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

M. TAREQ MD ARIFUL ISLAM (Bangladesh) a dénoncé les activités de colonisation israéliennes et le mur de séparation, « qui sont devenues le symbole le plus frappant de l'occupation israélienne ». Soulignant leur caractère illégal et l'impunité dont jouissent les colons, le représentant a également reproché aux forces israéliennes de recourir à la force de manière excessive, qui contrevient au droit international pénal. Après avoir dénoncé les conditions déplorables de détention des Palestiniens dans les prisons israéliennes, le représentant a exhorté la communauté internationale de faire pression sur Israël pour qu'il lève le blocus de Gaza.

Il faut, à son avis, que le Conseil de sécurité fasse appliquer ses résolutions pertinentes sans plus tarder et que la communauté internationale démontre une véritable volonté politique pour relancer le processus de paix et parvenir à une solution durable au conflit israélo-palestinien. Dans cette attente, le Bangladesh appuie la proposition de déclarer l'année 2017 l'année de la fin de l'occupation israélienne, a-t-il conclu.

M. GHOLAMHOSSEIN DEGHANI (République islamique d'Iran) a lui aussi exprimé sa « grave préoccupation » au vu du rapport du Comité spécial, déplorant que ce dernier ait « une nouvelle fois été empêché par le régime israélien d'accéder aux territoires occupés pour y rencontrer des victimes dans le cadre de son mandat ». Dénonçant avec force « l'aggravation de la situation des droits de l'homme » dans les territoires palestiniens occupés, il a mis l'accent sur celui de Gaza, appelant à la levée « rapide et sans conditions » du blocus « illégal » imposé par Israël ainsi qu'à l'ouverture de tous les points de passage.

Pour le représentant, il va de soi que les activités menées par le « régime israélien » dans les territoires palestiniens, en particulier à Jérusalem-Est et dans ses environs, constituent des violations graves de la quatrième Convention de Genève et de diverses résolutions des Nations Unies.

Assurant par ailleurs que le Golan syrien « fait intégralement partie du territoire de la République arabe de Syrie », le délégué a réaffirmé la position de sa délégation selon laquelle les activités israéliennes dans ce territoire, en particulier les mesures discriminatoires visant la population syrienne, la poursuite du déploiement de mines antipersonnel, la construction et l'expansion de colonies et l'imposition d'un système éducatif sont autant de violations du droit international, de la Charte des Nations Unies, des résolutions de l'ONU et de la quatrième Convention de Genève. À ce titre, il a exhorté la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il « se retire entièrement du Golan syrien occupé ».

M. PAK CHOL JIN (République populaire démocratique de Corée) a rappelé que la situation au Moyen-Orient, notamment la question de Palestine, constituait un des problèmes internationaux majeurs liés directement avec la paix et la sécurité internationales, comme l'a stipulé le dix-septième sommet du Mouvement des non-alignés du 17 et du 18 septembre 2016 au Venezuela. Il s'agit d'y apporter une solution urgente pour assurer la paix et la sécurité internationales, a-t-il estimé.

Après avoir regretté que toutes les résolutions adoptées aux Nations Unies pour résoudre la situation au Moyen-Orient n'ont pas permis d'enregistrer des progrès notables dans ce domaine, le représentant a dénoncé la politique d'expansion territoriale d'Israël, qui constitue, selon lui, le principal obstacle au règlement du conflit au Moyen-Orient, ainsi que le rôle des États-Unis qui ignorent à son avis la volonté unanime de la société internationale. Ces deux pays devraient participer sans tarder au processus de paix avec honnêteté, comme le réclame la communauté mondiale, a précisé le représentant.

M. MOHAMMED ATLASSI (Maroc) a déploré que la période couverte par ce rapport ait été la plus sanglante depuis la fin de la deuxième Intifada et dénoncé les pratiques israéliennes, illustrées notamment, la fermeture de plus en plus fréquente des points de passages, notamment à Jérusalem-Est, l'expansion des implantations et les démolitions des logements. Ces actions ont conduit, à son avis, à un sentiment croissant de désespoir et de frustration chez les Palestiniens, et alimentent le cycle de la violence, tout en sapant les chances et perspectives de paix et de sécurité dans la région. Le Maroc, a-t-il poursuivi, a exprimé à maintes reprises et dans divers forums internationaux, la nécessité pour Israël de renoncer à toutes les formes de violence et de politiques injustes à l'encontre du peuple palestinien. Le représentant a regretté, à cet égard, la persistance d'Israël dans ses agissements, en violation du droit international et de la quatrième Convention de Genève et du droit humanitaire international. Ces pratiques ne contribuent qu'à saper tous les efforts visant la reprise du processus de paix et mettent en péril la solution des deux États, permettant au peuple palestinien d'édifier son État indépendant dans les frontières de Juin 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale, a poursuivi le représentant. Il est devenu, dès lors, impératif pour la communauté internationale d'assumer sa pleine responsabilité pour trouver une sortie à cette impasse qui a conduit à l'arrêt des négociations entre Palestiniens et Israéliens, et à la spirale de la violence, a-t-il encore affirmé. Il a encouragé la communauté internationale à prendre l'initiative et peser de tout son poids pour parvenir à un règlement de ce conflit sur une base solide et de bonne foi, conformément à un calendrier précis et à l'initiative de paix arabe. Il a, dans ce contexte, salué l'initiative de la France pour la convocation d'une conférence internationale de paix pour mettre fin à l'occupation et parvenir à une solution pacifique du conflit.

Mme SAIMA SAYED (Pakistan) a souligné la gravité de la situation dans les territoires arabes occupés, prenant pour exemple l'utilisation par les forces de sécurité israéliennes de munitions réelles, au mépris des règles du droit international régissant les relations entre une force

d'occupation et une population civile. Par ailleurs, a-t-elle affirmé, des installations « qui devraient rester inviolables en tant que sites des Nations Unies », comme les locaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les écoles, sont la cible de tirs de gaz lacrymogènes, de grenades incapacitantes et d'autres munitions.

Dénonçant le « désastre de Gaza », où le blocus « illégal » imposé par Israël dure depuis plus de neuf ans, mais aussi les restrictions, les déplacements forcés et les démolitions opérées en Cisjordanie, la représentante a réaffirmé qu'une paix juste, durable et équitable au Moyen-Orient ne sera possible qu'avec la création d'un « État indépendant, voisin et viable de Palestine, sur la base des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale ». Elle a indiqué, en guise de conclusion, qu'une solution à long-terme nécessiterait également le retrait des forces d'occupation « de tous les territoires arabes, y compris du Liban et du plateau syrien du Golan ».

M. BOUASSILA (Algérie) a regretté qu'Israël refuse toujours de coopérer avec le Comité spécial de l'ONU. À son avis, l'échec de la communauté internationale à trouver une solution juste et durable permettant au peuple palestinien de créer son État dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, est le reflet de l'échec de « l'ordre moderne ».

Le représentant a souligné qu'en dépit des multiples appels de la communauté internationale pour mettre un terme à l'occupation israélienne, Israël poursuit ses violations flagrantes du droit international. L'Algérie souscrit au rapport du Comité spécial, qui fait notamment état de l'expansion de la politique d'implantation israélienne, de l'exploitation des ressources des territoires occupés, y compris le Golan syrien occupé, du fait qu'Israël ne retourne pas les dépouilles de Palestiniens tués à leurs familles et des exécutions extrajudiciaires.

« Les civils palestiniens ont droit à la protection au titre du droit international humanitaire et de la quatrième Convention de Genève », a affirmé le représentant, qui a reproché à Israël de n'avoir pas donné suite aux appels de la communauté internationale en ce sens. Pour sa délégation, la communauté internationale est appelée plus que jamais à venir en aide au peuple palestinien et à faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à son occupation et accepte de s'engager sur la voie de la solution de deux États indépendants.

## **Droits de réponse 1**

La représentante de la Palestine a souligné que sa déclaration illustre les faits sans exagération pour décrire la tragédie vécue par le peuple palestinien depuis près d'un quart de siècle. Les rapports présentés à la Quatrième Commission indiquent des faits précis réunis par des entités crédibles, a-t-elle dit. Elle s'est opposée au rejet par Israël de la véracité et l'objectivité de ces rapports et a demandé à Israël de se concentrer sur la substance, c'est-à-dire les violations des droits de l'homme sous son occupation depuis plus de 50 ans. Il s'agit d'un peuple privé de ses droits en raison d'une occupation qui l'opprime, a-t-elle dit. En conclusion, la déléguée a rappelé Israël à ses obligations internationales en tant que Puissance occupante et appelé la communauté internationale à agir pour mettre fin à cette occupation qui détruit autant le peuple palestinien qu'israélien.

La représentante d'Israël a dit regretter que « de nombreux États Membres » refusent toujours, après 68 ans, de reconnaître l'État d'Israël. Après avoir invoqué la décision de Balfour, elle a affirmé que « certains ici, ainsi que les autorités palestiniennes » avaient systématiquement essayé de saper les droits du peuple israélien depuis sa création. Elle en veut pour preuve la récente résolution de l'UNESCO qui tente de « supprimer le patrimoine juif de Jérusalem ». Pour Israël, a-t-elle affirmé, l'impasse actuelle est le fruit du refus persistant des Palestiniens de reconnaître Israël quels que soient ses frontières. Elle a exprimé l'espoir que dans un avenir pas trop lointain « ils vont répondre aux appels au dialogue sans préconditions d'Israël ».

Concernant l'intervention de l'Iran, qui appuie les terroristes au Proche-Orient, et celle du Liban qui est contrôlé par le Hezbollah, elle a estimé que ces pays n'étaient pas en position « de venir prêcher ici », et qu'il en était de même pour le Venezuela.

Le représentant de l'Iran a estimé que les accusations israéliennes n'étaient qu'une « tentative futile pour détourner l'attention des crimes commis par le régime israélien qui a eu recours à toutes sortes de politiques criminelles comme le terrorisme d'État, la torture et les enlèvements ». Par conséquent, a-t-il dit, Israël ne peut se faire passer pour un défenseur des droits de l'homme et de la démocratie à ses yeux. Il lui a également reproché ses violations flagrantes et systématiques de toutes les normes du droit international, ce qui prouve, à son avis, « le manque de respect de ce régime pour les bases fondamentales sur lesquelles opère la communauté internationale ». Le représentant a également rappelé les conclusions du rapport Goldstein qui confirme que des crimes de guerre et contre l'humanité ont été perpétrés par Israël à Gaza. « Sa représentante n'est pas en mesure de formuler ici des allégations creuses à l'égard d'un quelconque autre État », a-t-il poursuivi. Il a réitéré l'appui sans faille de son gouvernement au peuple palestinien dans sa lutte légitime contre l'occupation israélienne.

**À l'intention des organes d'information • Document non officiel.**